Commune de

BARBAZAN

(Haute-Garonne)



100

ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015 De Monsieur DEQUESNE Hubert

STATION THERMALE CLASSEE

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le Décret n°2014-78 du 29 janvier 2014 modifiant le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le Décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale Vu l'arrêté en date du 01/03/2014 classant **Monsieur DEQUESNE Hubert** au 5ème échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 06/01/2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1: À compter du 1^{er} janvier 2015, **Monsieur DEQUESNE Hubert**, percevra la rémunération basée sur l'indice brut 347 afférente au 5ème échelon de l'échelle 3.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressé.

Notifié le :

Signature:

Fait à BARBAZAN, le 08/01/2015

Le Maire

M. STRADERE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 7

Mairie 31510 BARBAZAN Tél.: 05.61.88.30.06 Fax: 05.61.88.39.06

accueil@mairie-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr